

Période de questions

Séance ordinaire du 14 septembre 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
21 septembre 2020	<p><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>Est-ce possible de mandater le Service des loisirs ou de l’environnement afin de mettre sur pied un comité qui s’adresse aux utilisateurs qui vont faire leurs courses à vélo ou à vélo avec assistance électrique depuis l’emprise nord-ouest du boulevard Saint-Luc (secteurs Saint-Luc et L’Acadie) vers les autres secteurs de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu?</p>	<p>À la suite de la consultation sur le plan directeur du réseau cyclable tenue le 16 juin dernier, les citoyens sont invités, jusqu’à la fin du mois d’août 2021, à faire part de leurs commentaires sur le réseau cyclable de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. Par la suite, un bilan sera publié.</p>		Actif
12 juillet 2021	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Considérant que plusieurs champs de tir au Québec sont source de nuisance par le bruit.</p> <p>Considérant que le club de tir la Bernache à Shipshaw, ouvert depuis 1969, a choisi de déménager ses activités à la suite d’un avis de non-conformité (contaminant bruits) émis par le MELCC.</p> <p>Considérant que le centre de tir de Granby, en bon citoyen désirant améliorer la cohabitation avec son voisinage, a pris la décision de mettre fin aux activités de tir au pigeon d’argile.</p> <p>Considérant qu’au champ de tir de L’Acadie, le nombre d’événements spéciaux qui peuvent durer de 1 à 4 jours a augmenté en 2021 par rapport aux</p>	<p>Le ministère de l’environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) et le Bureau du contrôleur des armes à feu et des explosifs (BCAFE) sont déjà au dossier.</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 14 septembre 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>années antérieures.</p> <p>Est-ce que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a demandé la collaboration du MELCC, responsable de la contamination par le bruit provenant des champs de tir, et au Bureau du contrôleur des armes à feu et des explosifs (sûreté du Québec), responsable de l'application des règlements qui encadrent la gestion des champs de tir, afin que cesse cette nuisance inacceptable et récurrente?</p>			
12 juillet 2021	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Considérant que notre service de police ne dispose pas des outils nécessaires pour accomplir leur travail au niveau du respect de la réglementation municipale du bruit provenant des activités des champs de tir.</p> <p>Considérant que notre service de police intervient au niveau du bruit excessif qui provient des autos et motos, ainsi que de certains partys bruyants.</p> <p>Considérant que L'ETS, dans son guide sur la gestion des activités récréatives bruyantes pour aider les municipalités, nous informe que des cellulaires peuvent être utilisés comme sonomètre.</p> <p>Considérant que le MELCC accepte les données, par application cellulaire, d'un sonomètre à titre indicatif afin de pouvoir intervenir officiellement.</p>	<p>L'enregistrement de bruits à l'aide d'un téléphone n'est pas un élément de preuve suffisamment sérieux pour la Cour. Ça prend un appareil calibré et opéré par un technicien qualifié. La preuve de dépassement du nombre de décibels relève de l'expertise et non d'une évaluation subjective.</p> <p>En ce qui concerne les données par enregistrement du téléphone du citoyen, elles peuvent être acheminées directement au MELCC et non par le Service de police et le ministère pourra évaluer si cette preuve peut ou non lui être utile ou pertinente. En ce qui concerne la divulgation des plaintes, le Service de police peut, sur demande d'accès à l'information du MELCC, fournir, par exemple, le nombre de plaintes. Il n'est cependant pas du devoir et des obligations</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 14 septembre 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	Est-ce que notre service de police ou d'urbanisme peut collaborer avec le MELCC et lui fournir ces données comme tierce personne lorsque des citoyens signalent des plaintes contre les bruits excessifs provenant du champ de tir de L'Acadie?	du Service de police de le faire de sa propre initiative.		
13 juillet 2021 À la séance	<u>Andrée Bouchard – 236, rue Burland</u> Est-ce possible d'avoir le bilan détaillé des frais d'avocats de novembre 2017 à ce jour pour l'ensemble des dossiers?	À ce jour, les frais d'avocats pour le présent mandat s'élèvent à trois millions de dollars alors que les frais pour le mandat précédent se sont élevés à quatre millions de dollars.		Clos
2 août 2021	<u>Pierre Boudreau – 746, rue LaSalle</u> Bonjour, Lors de la dernière séance, Patricia Poissant nous dit que la Ville avait obtenu une subvention pour la construction d'un nouveau trottoir sur la rue de Léry. 1- Madame Poissant peut-elle nous dire de quel programme de subvention elle parlait? 2- Pourquoi la Ville ne profite pas de ce programme de subvention pour faire des trottoirs sur les autres rues de la Ville? 3- Pouvons-nous avoir les détails de l'entente avec l'entrepreneur qui devait faire les travaux et qui ont été annulés à la dernière minute?	2) Ce n'est pas un programme de subvention qui a permis la réalisation des travaux et la Ville ne peut pas utiliser des subventions à toute forme de projet. Des critères d'admissibilité de travaux sont généralement établis pour l'application du financement lorsque la Ville bénéficie de subventions pour des travaux précis selon le cas.		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 14 septembre 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
23 août 2021	<p><u>Brigitte Létourneau - 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>Dans un article paru dans l'Acadie Nouvelle sous la plume de David Caron (26 mai 2020), nous apprenons que l'ancien champ de tir de Tracadie qui appartenait à l'armée, entre 1939 et 1994, et transféré en 1997 à la province du Nouveau-Brunswick, enregistre un coût de décontamination de 1,7 millions de dollars;</p> <p>Considérant que le club de tir de L'Acadie existe depuis le début des années soixante, il semble que la Ville soit dans l'obligation de procéder à l'analyse de ce sol qui risque de contaminer les puits artésiens des résidents du secteur ainsi que la rivière L'Acadie;</p> <p>Conséquemment, pourquoi la Ville ne demande-t-elle pas immédiatement l'analyse du sol de ce champ de 29,275 hectares, ce qui est plus grand que le Champ-de-Mars à Paris? Merci.</p>	<p>Seul le ministre a le pouvoir de réaliser une étude de caractérisation du sol à la place du propriétaire. La Ville n'a donc pas ce pouvoir et l'obligation.</p>		Clos
24 août 2021 à la séance	<p><u>André Lefort – 920, rue Camaraine, app. 202</u></p> <p>Combien la Ville paie-t-elle pour la plantation d'arbres? La moitié des arbres sont morts.</p>	<p>En attente d'un suivi.</p>		Actif

Période de questions

Séance ordinaire du 14 septembre 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
24 août 2021 à la séance	<p><u>Linda Belgiorno – 161, chemin Paradis, St-Félix-de-Valois</u></p> <p><i>Question à monsieur le Maire et madame la conseillère Maryline Charbonneau :</i></p> <p>Concernant les lots 3 641 599, 3 911 969 et 3 911 970 à 3 911 977 situés dans le district 12, qu’entendez-vous faire pour nous aider afin qu’on puisse s’y établir?</p>	<p>Nous avons fait les vérifications. Ces lots sont situés en milieu humide et, selon le ministère de l’Environnement, ils sont cartographiés comme étant un marécage.</p>		Clos
5 septembre 2021	<p><u>Évelyne Beaudry – 1130, rue Berthelot</u></p> <p>J’ai appris avec consternation qu’en août, les élus ont fait arrêter le projet de gestion différenciée des espaces verts. Ce projet avait été planifié avec soin. Aussi, il était salué par les citoyens.</p> <p>Nous avons tous remarqué que les belles hautes herbes accueillant les pollinisateurs et autres éléments à la vie ont été fauchées dans tous les espaces réservés au projet, laissant place à du gazon sans vie et tout jauni.</p> <p>J’ai appris que cette décision a été faite à la va-vite. J’aimerais que vous expliquiez, dans un premier temps, aux citoyens pourquoi tous (et non un seul) ces espaces consacrés à la gestion différenciée des espaces verts ont été fauchés en août (détruisant du même coup des vies). S’il y a lieu, des excuses s’imposent.</p> <p>Dans un second temps, j’aimerais que vous assuriez aux citoyens que la gestion</p>	<p>Madame la conseillère Christiane Marcoux répond qu’il y a eu un manque de communication puisque des citoyens ont reçu des lettres les informant que les herbes hautes ne seront pas fauchées cet été alors que ces rues n’étaient pas visées initialement par le projet (rues des Blés-d’Or et chemin des Patriotes) et les élus n’ont pas été avisés de cette deuxième partie du projet.</p> <p>Monsieur le maire répond que nous nous assurerons que le projet soit remis sur pied l’an prochain.</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 14 septembre 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	différenciée des espaces verts est un projet important dans le virage vert de la Ville et que les élus vont s'assurer d'en maintenir la pérennité à l'avenir.			
13 septembre 2021	<p><u>Dominic Pétrin – 808, boul. Saint-Luc</u></p> <p>J'aimerais savoir pour quelle(s) raison(s) dans le prolongement de l'aqueduc de la rue des Pins et compagnie (règlement 2004 adopté à la dernière séance) il y a deux bassins de taxation, dont un qui sert à faire payer le surdimensionnement de l'aqueduc par l'ensemble des citoyens de la Ville qui sont raccordés à l'aqueduc de la Ville?</p> <p>Bassin de taxation REG-225 servant à payer 100% des items 3, 5.1 à 5.8, le 3 étant le surdimensionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • reglement-2004-aqueduc-des-pins.pdf • Reglement-2004-AQ-des-pins.PNG • REG-225-des-Pins.PNG 	En attente d'un suivi.		Actif
13 septembre 2021	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Considérant que nos services de police et d'urbanisme ne semblent pas avoir appliqué en 2021 la réglementation sur le bruit provenant des activités du champ de tir de L'Acadie lorsque nous avons déposés de multiples plaintes.</p> <p>Considérant que cette situation nous</p>	La réglementation a été appliquée. Le service de l'urbanisme a émis six constats d'infraction, lesquels sont en attente d'une date d'audition. Il est usuel d'attendre un jugement sur les constats déjà émis avant d'en émettre d'autres. L'émission répétitive et/ou abusive de constats d'infraction sur les mêmes infractions est souvent perçue		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 14 septembre 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>incite à cesser de déposer des plaintes même si la nuisance est toujours présente.</p> <p>Est-ce que ces deux services disposent des autorisations et des ressources nécessaires pour faire respecter la réglementation municipale?</p>	<p>comme de l'acharnement par les Tribunaux, nous préférons agir avec prudence.</p>		
<p>13 septembre 2021</p>	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Considérant que l'entente du 22 décembre 2016 entre la Ville, Carrière Bernier et 9088-7662 pouvait conduire à une possible construction d'un centre de tir intérieur sur le site du champ de tir actuel de L'Acadie.</p> <p>Considérant que cette solution peut éliminer la nuisance par le bruit des séances de tir dans tous les secteurs.</p> <p>Considérant que cette solution est mise en place dans d'autres régions du Québec et du Canada pour le tir à la cible et en Europe et aux États-Unis pour le tir au pigeon d'argile et le tir à la cible.</p> <p>Est-ce que cette solution est toujours à l'étude à l'intérieur des limites du champ de tir de L'Acadie?</p>	<p>La médiation est confidentielle.</p>		<p>Clos</p>
<p>13 septembre 2021</p>	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Considérant le processus de médiation entre la Ville, Carrière Bernier et 9088-7662 en ce qui concerne la nuisance</p>	<p>La médiation est confidentielle.</p>		<p>Clos</p>

Période de questions

Séance ordinaire du 14 septembre 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>inacceptable et récurrente du bruit provenant des séances de tir extérieures.</p> <p>Est-ce que le processus de médiation conduit à une entente qui met fin à tous les tirs extérieurs (tirs à la cible et tirs au pigeon d'argile) au champ de tir de L'Acadie?</p> <p>Est-ce que nous pouvons connaître les prochaines étapes de ce dossier?</p>			
14 septembre 2021 à la séance	<p><u>Carl Berthiaume – 562, chemin Petit-Bernier</u></p> <p>Est-ce possible de porter une attention particulière à mon dossier qui concerne une demande de dérogation mineure pour l'agrandissement du bâtiment de la microbrasserie Berthiaume où se fait la production afin que la présentation au conseil municipal ne tarde pas étant donné les délais à respecter avec la MAPAQ?</p>	<p>Cette demande de dérogation mineure est prévue à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal du 5 octobre 2021.</p>		Clos
14 septembre 2021 à la séance	<p><u>Gilles Hébert – 91, ch. Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p><i>Question à madame la conseillère Mélanie Dufresne :</i></p> <p>Pour accepter de faire partie de l'Équipe Andrée Bouchard, avez-vous négocié et obtenu de madame Andrée Bouchard, votre cheffe de partie, quelle et son parti n'offriront pas à l'électorat de Saint-Jean l'article 8 en question, voulant contrer le lobbysme caché dans le prochain code</p>	<p>Je ne réponds pas à cette question, peut-être à mon mot de la fin.</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 14 septembre 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	d'éthique, ce qui priverait, une fois de plus, l'électorat de Saint-Jean de cet outils auquel il a droit afin d'être rassuré?			
14 septembre 2021 à la séance	<p><u>Gilles Hébert – 91, ch. Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p><i>Question à monsieur le Maire :</i></p> <p>Avez-vous le pouvoir de demander le consentement des membres du conseil pour une prolongation de la période de questions?</p>	Oui, j'ai le pouvoir de demander le consentement des membres du conseil pour une prolongation de la période de questions.		Clos
14 septembre 2021 à la séance	<p><u>Lyne Thibodeau</u> <u>Priscilla Desjardins – 221, rue de Carillon</u></p> <p>Nous représentons le groupe de patinage artistique Les As de la CSSDHR.</p> <p>À partir de juin 2022, le plateau sportif du Campus du Fort Saint-Jean ne sera plus accessible en raison de rénovations.</p> <p>Est-ce que la Ville pourrait nous aider à trouver des solutions pour que nos jeunes athlètes puissent continuer à pratiquer le patinage artistique et à suivre leur programme sport-études pour l'année 2022-2023?</p>	Votre demande sera soumise au Service de la culture, du développement social et du loisir pour analyse et recommandations.		Clos
14 septembre 2021 à la séance	<p><u>Gilles Hébert – 91, ch. Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Pouvez-vous expliquer pourquoi le délai de signature de l'entente avec le Club de tir est retardé?</p>	L'entente n'est pas conclue. Lorsqu'elle sera conclue, elle sera présentée au conseil municipal.		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 14 septembre 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
14 septembre 2021 à la séance	<p><u>Gilles Hébert – 91, ch. Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p><i>Question à madame la conseillère Mélanie Dufresne :</i></p> <p>Pour faire partie de l'Équipe Andrée Bouchard, avez-vous négocié, et obtenu de votre cheffe Andrée Bouchard et de son équipe, qu'elle n'enlèvera pas le règlement 1699 adopté?</p>	<p>Je n'ai rien négocié avec madame Bouchard. Nous avons parlé avec la Commission municipale du Québec et celle-ci nous a suggéré de limiter les séances du conseil.</p>		Clos